

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade 2024 au grade d'Adjoint Technique Principal de 1° classe

Monsieur le Maire de Labarthe-sur-Lèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Arrête

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM- PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BONZON Julien	Adjoint technique principal de 2° classe (échelon 9)	
BERDIÉ Germain	Adjoint technique principal de 2° classe (échelon 7)	

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 08 mars 2024,

Le Maire,

Y.CADAS



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade 2024 au grade d'Attaché Principal

Monsieur le Maire de Labarthe-sur-Lèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Arrête

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM- PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
PERRIN Vincent	Attaché Territorial (échelon 5)	Le 14 septembre 2023

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labarthe-sur-Lèze, le 08 mars 2024,

Le Maire,

Y.CADAS



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>